

**Phase inter académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2026.**

**Destinataires :**

Les chefs d'établissement du second degré public - Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale - Les directeurs et directrices de CIO - Les présidents d'université - Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale du second degré - Le directeur de l'INSPE - Le délégué académique à la formation professionnelle, initiale et continue - L'adjoint au délégué inter académique aux relations européennes et internationales et à la coopération - La directrice adjointe de la DRAIO

**Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 22/10/2024 publiées au BOEN spécial n° 5 du 31/10/2024
- Arrêté ministériel et note de service du 9/10/2025 publiés au BOEN n° 39 du 16/10/2025

Dossier suivi par : Mme Frenkel - Tél. : 04.92.15.46.68 – Courriel : mouvement@ac-nice.fr

Les opérations de mobilité s'inscrivent dans le cadre général fixé par les lignes directrices de gestion ministérielles de l'enseignement scolaire.

La présente circulaire vise à préciser les règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - phase inter académique, mouvements spécifiques nationaux (SPEN) et postes à profil (POP) - en vue de la rentrée scolaire 2026.

Afin d'accompagner les personnels dans leur processus de mobilité, les candidats à une mutation ont accès au service ministériel chargé de leur apporter une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande en contactant le numéro suivant : 01.55.55.44.45. Ce service sera accessible du 4 au 26 novembre 2025.

Pour toute information complémentaire les personnels peuvent s'adresser aux personnes ressources mentionnées en annexe 1.

La saisie des demandes de première affectation, de réintégration et de mutation s'effectuera du 5 novembre 2025 à midi au 26 novembre 2025 à midi.

La participation à la campagne de mobilité s'effectue exclusivement sur SIAM via IPROF selon le calendrier détaillé en annexe 2.

Il appartient aux candidats d'éditer leur confirmation de demande de mutation sur SIAM via IPROF. Toutes les pages de la confirmation de mutation devront être téléversées accompagnées des pièces justificatives éventuelles exclusivement sur la plateforme Colibris via le lien :

<https://demarches-nice.colibris.education.gouv.fr/mouvement/depot-de-la-demande-de-confirmation-du-mouvement-inter-academique-du-second-degre/>

L'ensemble des informations relatives au mouvement des enseignants est disponible sur le site du ministère : [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam)

Pour le mouvement spécifique des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDF) et le mouvement spécifique des PsyEN candidats en (DR)Onisep et au Cnam/Inetop, il convient de consulter les annexes 3 et 4.

Je vous demande de bien vouloir assurer une large diffusion de cette circulaire auprès des personnels de votre établissement et d'en informer le cas échéant les personnels momentanément absents.

Fait à Nice le 16 octobre 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha Chicot**

**SIGNE**